

Assemblée générale du Lundi 9 Mars 2020

Ordre du jour

L'assemblée générale se déroulera autour de 2 points :

- Rapport des représentants des collèges
- La loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche

Rapports des différents collèges

- Doctorants : au niveau du ménage, les femmes de ménage doivent-elles nettoyer les bureaux ?
=> non mais si le bureau est vide, elles dépoussièrent.
- Chercheurs et enseignants-chercheurs : suite à des questionnements, Benoit Ballester informe que les gobelets plastiques encore utilisés au TAGC viennent du colloque JOBIM de l'année dernière, et seront utilisés jusqu'à épuisement du stock.
- CDD – Précaires : RAS
- ITA : Lionel Spinelli s'interroge sur la stratégie et les délais pour l'HCERES. Pascal Rihet répond que la direction commence à en parler mais qu'il n'y a pas encore de stratégie et que plusieurs réunions, scientifiques dans un premier temps, sont prévues. La visite de l'HCERES étant prévu fin 2021 ou début 2022, nous devons fournir le dossier vers septembre 2021. En amont, au printemps 2021, il faudra envoyer le dossier à l'AMU.

Remarques :

- Laurent Perrin rappelle l'existence de l'initiative Labo 1.5 qui tend à prendre des mesures pour réduire l'émission de gaz à effet de serre. Dans un premier temps il faut un état des lieux pour mesurer le CO2 et pour cela des outils sont mis en place. Par contre, il faudrait qu'une ou plusieurs personnes s'impliquent, en complément de Magali Torres et Christine Brun.
- Signature des articles : Lionel Spinelli s'est aperçu qu'il y a encore des erreurs => vigilance ! en plus de la Charte AMU, Lionel Spinelli va ajouter, sur l'Intranet, une page avec la signature à copier/coller. D'autant plus important que le bonus AMU en dépend.

La loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche

Présentation par Pascal Rihet

- Pour l'instant, comme il n'y a pas de projet de loi (prévu pour juin 2020), les discussions portent sur les rapports des 3 groupes de travail remis le 23/09/2019 à la ministre F Vidal :
 - Groupe de Travail 1 (GT1): financement de la recherche
 - GT2: attractivité des emplois et des carrières scientifiques
 - GT3: recherche partenariale et innovation
- Déclaration d'A. Petit, PDG du CNRS et membre du GT1 (Les échos, 26/11/2019): « il faut une loi ambitieuse, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies »
- Présentation du projet LPPR en conseil des ministres prévu fin mars 2020, élaboré, selon la ministre, sur la base d'une large consultation (via le net), des enquêtes RPS, des rapports des 3 GT

Constats des GT (extraits)

- Sous-financement de la recherche publique (crédits récurrents, crédits d'équipement et d'infrastructure, et crédits sur appel d'offres)
- Érosion des effectifs de personnels permanents
- Rémunération des personnels permanents plus faible qu'à l'étranger (63% de la moyenne européenne), dans le privé en France...et même dans la fonction publique à niveau comparable
- Dégradation des conditions de travail, diminution du temps consacré effectivement à la recherche (voir résultats de l'enquête RPS)
- En termes de nombre de publications, le rang de la France se dégrade (7ème aujourd'hui)
- Dispositifs d'incitation à la recherche partenariale et à l'innovation peu efficaces
 - décalage entre le niveau de la recherche française et sa faible contribution aux mondes économique et sociétal
 - décrochage industriel de la France

GT1 : solutions proposées pour le financement (extrait)

- Augmenter le financement de la recherche publique (objectif 1% du PIB)
 - Cible 1 principale: les organismes type ANR (ie financement sur appel à projets),
 - l'objectif principal étant d'augmenter le taux de succès (jusqu'à 40%)
 - Un objectif secondaire étant de favoriser des laboratoires « performants » au travers d'un bonus versé par l'ANR
 - Cible 2: les organismes de recherche et les universités pour développer une politique scientifique de niveau mondial
 - Y compris le financement récurrent des laboratoires...à moduler en fonction de leur performance (publications, appels d'offres..)
- Reconnaître les (certaines?) universités comme opérateurs de recherche
- Favoriser le mécénat et assouplir les conditions de recours à l'emprunt des universités et des EPST

Questions :

- Andreas Zanzoni demande si le GT a mentionné une demande d'augmentation des overheads. Pascal Rihet répond que les overheads sont un moyen de donner un bonus aux laboratoires. Pour les laboratoires les plus performants, le bonus de l'ANR ira jusqu'à 40% et l'administration prendra 25% de frais.
- Paiements des chercheurs pour les projets européens : Magali Torres répond que certains le font car c'est possible sur les ERC en particulier.

GT2 : solutions proposées pour l'attractivité des emplois scientifiques (extrait)

- Revaloriser les revenus notamment par des primes (pour tous et au mérite) pour le personnel permanent; augmenter la rémunération des doctorants
- Créer des CDDs environnés pendant 5-6 ans avec possibilité de poste permanent après évaluation (tenure-track)
- Créer des CDI de mission scientifique associés à des projets financés : contrat adossé à un grant à durée déterminée, sans limite de temps => Bruno Pouvelle ajoute que ces contrats se substitueront aux permanents, les postes permanents stagneront ou diminueront. Ces CDI de mission implique l'absence de carrière. Andreas Zanzoni ajoute qu'en Italie, il y a des CDD chercheurs pour 3 ans renouvelables 3 ans puis il faut une habilitation scientifique pour avoir l'espoir de voir le poste converti en emploi permanent, sinon on ne reste pas.

- Déplafonner le régime indemnitaire pour permettre de recruter des chercheurs de très grande renommée internationale => Benoit Ballester s'interroge sur le montant qui sera alloué car la France ne rivalisera jamais avec certains autres pays.
- Abandonner le volume horaire de référence pour les enseignants-chercheurs pour permettre à certains de consacrer plus de temps à la recherche...et à d'autres de faire plus d'enseignement => L'institution pourra imposer le nombre d'heures, qui ne seront alors plus payées en heures complémentaires. Laurence Roder ajoute que la qualité de la formation universitaire réside justement dans le fait que les enseignants sont également chercheurs.
- Supprimer la nécessité d'obtenir l'accord des enseignants-chercheurs concernés
- Augmenter la part d'enseignants non chercheurs (type PRAG ou enseignant-contractuel)
- Augmenter la participation des chercheurs dans le cadre d'une convention entre l'université et l'EPST fixant la charge globale d'enseignement des chercheurs

GT3 : solutions proposées pour la recherche partenariale et l'innovation (extrait)

- Augmenter et diversifier les interactions entre recherche et industrie:
 - Augmenter le nombre de thèses CIFRE et ainsi favoriser le recrutement des futurs docteurs
 - Rendre obligatoire la participation des doctorants à des formations sur les spécificités de la recherche privée, des stages courts en industrie
 - Augmenter la part des projets industriels collaboratifs (financement par l'ANR ou les instituts Carnot)
 - Doubler le nombre de chaires industrielles ANR
 - Créer une convention industrielle de mobilité en entreprise des chercheurs; favoriser des parcours public-privé
 - Accorder des bonus budgétaires pour les laboratoires actifs dans la recherche partenariale
- Créer plusieurs instances stratégiques et structures de coordination: cellule stratégique auprès du premier ministre, agence de grands défis sociétaux, instances de coordination état-régions, 15 pôles universitaires d'innovation....
- Éclairer la décision politique en imposant un quota de 20% de personnes formées par la recherche pour le recrutement de hauts fonctionnaires

Remarque :

- Le financement par le privé est lié au Crédit Impôt Recherche. Même si ce dernier a été reconnu peu efficace, il n'est pas remis en question.
- Risque d'être « commandé » par le privé sur les thématiques rentables.

Ce qu'on ne voit pas dans les rapports :

- Des explications concernant le financement de la recherche privée (2% du PIB): par ex le CIR dont l'inefficacité est implicitement admise par le GT
- La promotion de la cohésion du système de recherche, et de la collaboration entre laboratoires, entre établissements=>temps passé par les personnels dans les appels d'offres compétitifs
- Le développement (voire le rattrapage) de l'emploi scientifique permanent
- Les difficultés intrinsèques du secteur industriel français à transformer les connaissances scientifiques en innovations

Ce qu'on peut craindre

- Une compétition encouragée à tous les niveaux (entre chercheurs, entre laboratoires, entre établissements)
- Une concentration accrue des moyens
- La stagnation (ou la diminution) de l'emploi permanent
- L'augmentation du nombre de postes précaires
- L'émergence de nouvelles inégalités...même pour les permanents (modulation imposée de services d'enseignement des EC, primes au mérite, recrutement sans qualification par le CNU pour certains, recrutement hors grille indiciaire...)
- => manifestations, motions, articles dans les journaux
- Exemple article du monde / février signé par plus de 700 DUs
- Demande d'un moratoire afin que la communauté contribue à une nouvelle LPPR

Discussion:

- 700 Du ont voté « contre » et 200 DU ont voté « pour ». Dans les médias, il y a plus de « contre » que de « pour ».
- Benoit Ballester regrette un alignement sur le modèle anglo-saxon sans en avoir les financements.

Quelle est la position du TAGC ?

Signature d'un moratoire ? Démission des tâches administratives ? Pour l'instant certains laboratoires se sont regroupés avec la motion ci-dessous:

Les laboratoires (UPR, UMR, EA, LU, etc.) que nous représentons donc ici en nos qualités de directeurs et directrices, demandent la mise en place d'un moratoire sur la préparation de cette loi et demandons que le ministère s'engage dans un véritable processus d'élaboration démocratique et qu'il s'engage à organiser des états généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur avec les acteurs concernés afin de fixer l'esprit d'une future loi. En ce sens, et en vos qualités respectives de garants et garantes des institutions du monde académique, nous vous interpellons pour appuyer cette demande auprès du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et de notre ministre Mme Frédérique Vidal.

Pascal Rihet ajoute que beaucoup d'initiatives se lancent, Charbel Souaid ajoute que les doctorants doivent aussi être impliqués, Florian Rosier répond que c'est le cas au niveau de la CGC et des associations.

Il existe une motion de l'UFR Sciences : « On s'inquiète par rapport à la LPPR, du ciblage financier, de la précarité.. » mais Magali Torres précise qu'il n'y a pas de possibilités de faire des états généraux.

Pascal Rihet rappelle qu'on ne connaît pas le projet de loi pour l'instant et qu'il n'a présenté que des extraits.

Pascal Rihet propose qu'une motion soit faite de manière collective par le TAGC, avec accords sur les points suivants :

- Accord avec les constats des GTs
- Accord avec la nécessité d'augmenter les crédits
- Accord avec la nécessité sociétale de mieux interagir avec le secteur industriel => Laurence Roder propose qu'ils interagissent avec nous.

Et désaccords sur les points suivants :

- Favoriser la recherche privée (2% du PIB) vs la recherche publique (1% du PIB)
- Favoriser le financement de l'ANR au détriment des crédits récurrents

- L'instauration d'un système compétitif permanent à tous les niveaux comme dynamique du système de recherche
- L'émergence des tenure-tracks et des CDI de mission
- Le non développement de l'emploi permanent
- La suppression d'un service de référence pour les EC
- La possibilité à l'université d'imposer un volume horaire à un EC
- Le pilotage de la recherche pour l'innovation et le développement industriel
- La réduction de la diversité thématique provoquée par la domination de priorités thématiques
- L'absence d'exigences conditionnant les financements destinés au privé (ex CIR)

En conclusion, chaque point sera mis sur l'Intranet dans un document partagé permettant à chacun de réagir.